

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT DE NIMES Réf.: SDS/HB

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

## Décision N° 4

**OBJET: DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS -** Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association YOGA BIEN ETRE pour la saison sportive 2024

/2024

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

**Vu** les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la nécessité pour l'association YOGA BIEN ETRE de pouvoir disposer durant ses activités de la salle de danse et du dojo du complexe ALESI,

## DECIDE

De mettre gracieusement à la disposition de cette association, durant ses activités, la salle de danse et le dojo ALESI conformément au planning d'utilisation élaboré annuellement par le service des sports pour la saison sportive 2024.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON Le 20/6/ / 2024

Marrie de Jirona de la companya de l

Madame Le Maire,

Pascale BORIES

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 – 30404 Villeneuve lez Avignon cedex

Tél. 04 90 27 49 49 - Fax: 04 90 27 49 79 - email: mairie@villeneuvelezavignon.fr

www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture 030-213003510-20240201-4-2024-AU Date de télétransmission : 01/02/2024